

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-295 du 24 juillet 1985

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pour compter du 23 Juillet 1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 23 Juillet 1985, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 SPD 2 MISPA-MEMS 6
AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3
3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-